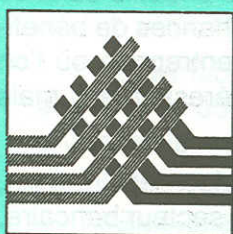


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Salaires et Conventions salariales

Numéro 227 - Juin 1991

L'INTERESSEMENT EN 1989 ET 1990

Le spectaculaire essor de l'intéressement s'est poursuivi en 1990 : 10 700 entreprises, qui emploient environ 2 millions de salariés, appliquaient un accord d'intéressement à la fin de l'an dernier. Par rapport à 1989, ces chiffres marquent une progression de 53% pour le nombre d'entreprises et de 44% pour le nombre de salariés. En revanche l'importance des primes d'intéressement pour les salariés concernés diminue légèrement: environ 4 375 F par salarié en 1990 (4 440 F en 1989), soit 3,2% de la masse salariale des entreprises appliquant des accords d'intéressement (et même 3,6% pour les entreprises qui ont effectivement distribué de l'intéressement en 1990).

Une pratique en expansion rapide...

Depuis l'ordonnance d'Octobre 1986 assouplissant le régime légal de l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise (voir l'encadré ci-après), plusieurs milliers d'entreprises signent chaque année un accord pour la première fois.

	En milliers				
	1986	1987	1988	1989	1990
Nb. d'accords en vigueur (*)	2160	2630	4600	7000	10700
Nb de salariés concernés (*)	590	730	980	1390	2000

(*) Sur la base des données provisoires connues au mois de mai de l'année n+1; hors EDF-GDF.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

Un complément de salaire fortement aléatoire.

Mais des entreprises, de plus en plus nombreuses, ne parviennent pas à remplir les objectifs prévus dans l'accord et ne peuvent distribuer de primes: 3% des salariés en 1986, 4% en 1988 et 9% en 1989, n'ont rien reçu au titre de leur accord d'intéressement.

La variabilité des montants d'une année à l'autre est élevée. Certes, la proportion des entreprises où la prime versée a peu changé (+ ou - 20%) entre 1988 et 1989 était de 40%. En revanche le montant de la prime d'intéressement a varié de plus de 50% (en hausse ou en baisse), d'une année à l'autre, dans une entreprise sur cinq.

Cette proportion est plus forte dans les petites entreprises (une sur quatre pour les moins de 50 salariés) que dans les moyennes et grandes (1 sur 6 pour les plus de 200 salariés). Cette variabilité apparaît nettement plus forte dans le commerce et les services que dans l'industrie.

Le caractère incomplet des données concernant 1990 ne permet pas encore de fournir les chiffres équivalents pour cette année.

Des résultats peu différents selon les secteurs d'activité.

Alors qu'ils sont très inégalement répandus selon les secteurs d'activité, les accords d'intéressement produisent des résultats assez semblables d'un secteur à l'autre. Seules les industries agricoles et alimentaires, le BTP et les banques se situent clairement au dessus de la moyenne, en distribuant des montants supérieurs à 4% de la masse salariale.

Globalement, la masse d'intéressement distribué ne dépasse 10% de la masse des salaires que dans 17% des entreprises, qui emploient 7,3% des salariés. Il s'agit principalement de petites et moyennes entreprises.

Pourcentage d'intéressement relativement à la masse salariale (entreprises ayant distribué)

	1989	1990
Industries agricoles et alimentaires	6,4	7,0
Energie	(*)	(*)
Biens intermédiaires	3,6	3,0
Biens d'équipement	2,8	2,3
Biens de consommation	4,2	3,7
Bâtiment-T.P.	4,3	4,5
Commerce	4,3	4,0
Transports	1,3	2,8
Services marchands	3,6	3,6
Banques	4,3	4,5
Assurances	3,3	2,2
Ensemble	3,7	3,6

PME : intéressement moins répandu, mais plus avantageux.

La proportion de petites et moyennes entreprises qui pratiquent l'intéressement est beaucoup plus faible, mais les montants versés y sont alors plus avantageux pour les salariés: les entreprises de moins de 10 salariés ont distribué des primes de 10 750 F en moyenne en 1990, contre 3500 F pour celles de plus de 2000 salariés.

La supériorité des montants observés dans les petites entreprises (moins de 10 salariés) vient en partie du fait que les cadres y constituent une proportion plus importante des bénéficiaires de l'intéressement; mais aussi des montants particulièrement élevés qu'ils y perçoivent.

L'intéressement selon la taille des entreprises (qui ont distribué)

Taille	Montant individuel moyen		% de la masse salariale	
	1989	1990	1989	1990
Moins de 10 salariés	11 495	10 752	8,4	7,9
10 à 49	7 085	7 308	5,6	5,5
50 à 99	5 890	5 973	4,9	4,6
100 à 199	5 000	4 872	4,2	4,0
200 à 499	5 238	5 293	4,1	4,1
500 à 999	5 342	5 822	4,1	4,3
2000 et plus	4 256	3 533	3,0	2,4
Ensemble	4 914	4 842	3,7	3,6

...mais qui ne concerne encore qu'une fraction des salariés, surtout ceux des grandes entreprises.

Les salariés couverts par un accord d'intéressement représentent 13% des effectifs salariés potentiellement concernés (l'ensemble du secteur marchand non-agricole). Les chances de bénéficier d'un accord dépendent beaucoup de la taille et du secteur d'activité de l'entreprise où l'on travaille: 39 % des entreprises de plus de 2000 salariés ont signé un accord d'intéressement, mais seulement 2,5% des entreprises qui emploient entre 10 et 50 salariés.

Dans les secteurs industriels des biens intermédiaires et des biens d'équipement (chimie, production de métaux ferreux et non-ferreux, métallurgie, aéronautique) et dans le secteur bancaire, l'intéressement touche plus du quart des salariés; mais dans l'industrie des biens de consommation, le bâtiment, les commerces et les services, pas plus de 10%.

Ces résultats proviennent de l'enquête sur les résultats financiers de l'intéressement réalisée en 1991 auprès de 9400 entreprises concernées employant 1 550 000 salariés; cette enquête ne porte donc pas sur la totalité des entreprises appliquant l'intéressement car de nombreux accords concernant surtout 1990 ne sont parvenus au Ministère du Travail qu'après l'envoi des questionnaires aux entreprises; en outre certaines de celles qui ont été interrogées ne disposaient pas encore des résultats concernant 1990. L'enquête ici présentée fournit donc des résultats définitifs pour l'année 1989, mais seulement des estimations provisoires pour 1990. Les chiffres définitifs pour 1990 seront connus par l'enquête de 1992.

Pourcentages couverts par un accord d'intéressement

	Entreprises	Salariés
Industries agricoles et alimentaires	2,0	17,6
Energie	\\	62,5 (*)
Biens intermédiaires	5,4	24,0
Biens d'équipement	3,4	26,4
Biens de consommation	1,5	10,4
Bâtiment-T.P.	1,0	5,5
Commerce	0,4	9,8
Transports	1,4	8,1
Services marchands	0,5	3,7
Banques	1,7	47,6
Assurances	1,0	19,1
Total	1,0	12,8

(*) En comptant les salariés d'EDF-GDF; toutefois, cette entreprise n'ayant répondu que pour l'année 1990 au questionnaire de l'enquête, ne sera pas prise en compte dans les résultats financiers présentés ci-après.

Source: Enquête Intéressement S.E.S.; Fichier SIRENE INSEE; Enquête Emploi INSEE.

4375 F par salarié en 1990, soit environ 8,7 milliards de F.

L'estimation du montant moyen d'intéressement perçu par salarié en 1990 s'élève à 4375 F, en incluant dans ce calcul les salariés n'ayant rien reçu au titre de leur accord d'intéressement. Cette moyenne par salarié concerné conduit à estimer la masse globale d'intéressement à environ 8,7 milliards de F, si l'on retient le chiffre de 2 millions de salariés concernés (et à supposer que les nouveaux accords qui n'ont pu être pris en compte dans l'enquête ont rapporté autant que les autres).

Ce montant moyen est en baisse par rapport à 1989, où il s'élevait à 4440 F par salarié (pour une masse globale de 6,2 milliards de F.).

Si l'on ne considère que les entreprises qui ont pu distribuer de l'intéressement, le montant moyen pour 1990 s'élève alors à 4 840 F par salarié (4 910 F en 1989).

Il s'agit donc d'un complément de rémunération non négligeable, équivalent à 3,6% de la masse des salaires dans les entreprises qui ont effectivement distribué de l'intéressement en 1990 : **presque un demi-mois de salaire par bénéficiaire.**

Des montants plus élevés pour les cadres, surtout dans les PME.

La prime d'intéressement moyenne perçue par les cadres est deux fois plus élevée que celle des ouvriers et des employés. Nombreuses sont les entreprises où la masse d'intéressement est répartie entre les salariés en fonction du salaire de chacun.

L'intéressement par catégories de salariés en 1989
(entreprises ayant distribué)

Catégorie	Ouvriers	Employés	T.A.M.	Cadres
Moins de 10 salariés	7 088	7 649	11 406	23 053
10 à 49	4 894	5 753	7 061	16 583
50 à 99	4 398	4 911	6 917	12 990
100 à 199	4 029	4 207	5 992	10 122
200 à 499	4 060	4 987	6 016	10 352
500 à 1999	4 555	4 903	5 920	9 796
2000 et plus	4 581	2 981	4 079	5 877
Ensemble	4 457	3 905	4 916	8 651

L'écart entre les primes des cadres et celles des autres catégories de personnel est beaucoup plus important dans les P.M.E. que dans les grandes entreprises. Dans ces dernières, il semble que l'intéressement réduise plutôt les disparités de rémunération.

Les salariés concernés versent un quart de leur prime d'intéressement sur un Plan d'épargne d'entreprise.

Un tiers des entreprises qui ont conclu un accord d'intéressement disposent d'un Plan d'épargne d'entreprise (P.E.E.).

Les salariés peuvent choisir de verser une fraction de leur prime d'intéressement sur le PEE: ceci se produit dans la grande majorité des entreprises qui ont un PEE: 78% en 1989 (soit 26% du total des entreprises enquêtées), 62% en 1990 (soit 21% du total).

Dans ces entreprises les salariés versent environ le quart de leur intéressement sur le PEE (27% en 1989, 22% en 1990; ce chiffre était de 21% en 1988).

Les PEE sont plus rares dans les petites entreprises, mais quand ils existent, ils absorbent la majeure partie de l'intéressement.

L'intéressement et les Plans d'épargne d'entreprise

Taille	% d'entreprises ayant un PEE	% des PEE alimentés par l'intéressement	Part de l'intéressement versée sur le PEE	
			1989	1990
Moins de 10 salariés	26%	78%	70%	68%
10 à 49	30%	77%	42%	38%
50 à 99	32%	76%	31%	26%
100 à 199	32%	74%	27%	21%
200 à 499	47%	81%	23%	20%
500 à 1999	60%	82%	22%	22%
2000 et plus	78%	87%	28%	19%
Ensemble	33%	78%	27%	22%